

# Dérogation pour l'Aïd, et après ?



Il est de notoriété que, contrairement à la réglementation européenne et française, l'abattage rituel sans étourdissement a été autorisé par nos traîtres dirigeants européens et français. Le motif invoqué est que c'est un acte religieux musulman et que de ce fait, ce mode d'abattage peut être exécuté sous l'effet d'une dérogation.

En France, on peut déjà se poser la question de la posture des dirigeants d'une république laïque qui accordent des privilèges à une certaine religion. En fait, chacun connaît la réponse : il faut s'attirer les voix des électeurs musulmans, de plus en plus nombreux dans notre pays, en leur faisant des cadeaux. Et ceux de l'UMPS ont alors sauté allègrement le pas en accordant une dérogation sur le sanglant abattage rituel au détriment d'une réglementation qu'ils avaient eux-mêmes validée.

Bah, les Français respectueux des lois mais aussi de la condition animale se feront une raison. Ils protesteront, manifesteront et rueront dans les brancards, rien n'y fera.

Les traîtres ont décidé ... Mais après ? Il ne faut pas être devin pour savoir que les revendications musulmanes ne s'arrêteront pas là. Quelle sera donc la prochaine ?

Il ne vous aura pas échappé que nos dirigeants actuels ou d'un passé proche sont en train de laisser couler la filière porcine. Pour cela, ils se cachent derrière un argument qui veut qu'on ne peut pas lutter contre l'économie libérale, même libéralement débridée. En réalité, c'est à nouveau pour s'attirer les bonnes grâces des musulmans qui, comme chacun le sait, considèrent le cochon comme un animal hautement impur.

Et à nouveau, nos pourris ont trouvé le bon motif : ils ont décrété que le porc avait une haute valeur religieuse. Alors que les braves français n'y voyaient que rôtis, jambons, pâtés et autres saucisses, les musulmans, eux, lui attribuent un statut religieusement diabolique décrit comme une abomination dans leurs écritures saintes. On aurait pu peser le pour et le contre si le cochon avait été un animal sacré pour les chrétiens. Mais non, c'est malheureusement juste un alignement de côtelettes sur pattes pour ces derniers.

Alors faisons plaisir à nos amis musulmans pour ne pas les stigmatiser. La religion primera, bien entendu, ne sommes-nous pas dans une république laïque qui reconnaît toutes les religions ? Il ne restera donc au français que de se rendre dans la petite épicerie tenue par un « de souche » pour pouvoir acheter en douce sa tranche de jambon importée de l'étranger, puisque les grandes surfaces auront d'ici là banni le porc.

Et de deux !

Et quel sera le troisième cadeau ? Vraisemblablement, ce sera le vin. L'alcool et par conséquent le vin sont interdits dans l'islam. Il y a bien ce verset du Coran qui dit que si les musulmans se font péter la tronche pour la bonne cause, ils seront accueillis au paradis par 72 vierges et des rivières de vin. Bon, oublions cette contradiction, Mahomet avait dû fumer un joint de poils de chameau quand il a fait noter ça par son secrétaire. N'empêche, nos viticulteurs ont du mouron à se faire. Car ces bons musulmans doivent être horrifiés à la vue

de ces vignes s'étendant à perte de vue dans chaque recoin de notre pays. Après le cochon, n'est-ce pas une nouvelle insulte à leur religion ?

Vite, ils iront trouver le député du coin qui ne manquera pas, dans un accès de dhimmitude qui lui est maintenant coutumier, de leur promettre de déposer une proposition de loi pour faire arracher ces plantes produisant un liquide rendu impur par d'ignobles mécréants et d'y faire planter du haschich. Du coup, on n'aura plus besoin de l'importer du Maroc. Que voulez-vous, il faut bien que la religion se fasse. Il suffit juste d'émettre l'idée, nos traîtres se chargeront de la concrétiser.

Et de trois ! Je vous laisse deviner la suite.

Jean-Louis Burtscher